

Budget 2023: 935 millions d'euros pour revaloriser les enseignants, les syndicats inquiets

Paris, 26 sept. 2022 (AFP) -

Le gouvernement prévoit une enveloppe de 935 millions d'euros en 2023 pour revaloriser les salaires enseignants, avec une hausse moyenne de 10% à laquelle s'ajouteraient des rémunérations pour des tâches supplémentaires, une promesse du candidat Macron qui ne convainc pas les syndicats.

L'Éducation nationale, premier budget de l'État, connaîtra pour 2023 "une hausse inédite" de ses crédits de 3,7 milliards d'euros, à 60,2 milliards d'euros, en augmentation de 6,5% par rapport à 2022, selon le projet de loi de finances présenté lundi en conseil des ministres.

L'effort budgétaire pour les personnels de l'Éducation nationale se concentre essentiellement sur deux volets, avec d'une part 1,7 milliard consacré au financement de la hausse du point d'indice décidée en juillet et 935 millions en faveur des revalorisations du métier enseignant.

Sur ces 935 millions d'euros, "635 millions d'euros sont consacrés à la revalorisation inconditionnelle pour tous les professeurs" et "300 millions d'euros pour les enseignants volontaires pour accomplir de nouvelles missions" (remplacement, suivi individualisé, orientation...), détaille le ministère de l'Éducation.

Cette revalorisation se décomposera en "une augmentation moyenne de la rémunération des enseignants de 10% accompagnée d'une hausse supplémentaire pour les enseignants volontaires s'engageant dans des missions nouvelles", selon le projet de budget.

Le gouvernement s'est engagé à ce qu'aucun enseignant ne gagne moins de 2.000 euros net par mois à compter de la rentrée 2023. En année pleine, le coût pérenne de ces revalorisations "dépassera 2 milliards d'euros", précise Bercy.

"A partir du 3 octobre, nous rentrons en discussions avec les organisations syndicales". Ce sont "ces discussions qui détermineront les modalités concrètes de l'augmentation", souligne le ministère.

"C'est un nouveau pacte global puisque tous les professeurs, quelle que soit leur ancienneté, sont susceptibles d'être augmentés, au titre de l'inconditionnel et au titre des missions supplémentaires", affirme-t-on de même source.

Dans un courrier aux enseignants, le chef de l'État avait ouvert la porte à une revalorisation totale tutoyant les "20%" pour les enseignants désireux d'accomplir ces autres tâches.

- **"Tromperie"** -

Mais le président n'avait pas précisé si les augmentations du précédent quinquennat - issues du Grenelle de l'éducation, qui avait débouché en 2021 sur une nouvelle enveloppe de 700 millions d'euros - seraient ou non comprises dans cette hausse.

Un flou persiste en outre sur le périmètre des personnels concernés par la revalorisation. Si les débuts et les milieux de carrière sont concernés, quid des fins de carrière ?

Selon la rue de Grenelle, la priorité est plutôt d'augmenter les débuts de carrière de manière inconditionnelle "parce qu'il y a un écart considérable par rapport à la moyenne de l'OCDE. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura rien pour les fins de carrière", tempère-t-on.

"Il est évident que les 2.000 euros net pour les néo-titulaires entraînent de fait une revalorisation et une révision de l'ensemble de la progression, qui fait que quand on a plus d'ancienneté, on gagne évidemment plus que ceux qui viennent d'arriver", assure le ministère.

Ces zones d'ombre ont fait tiquer les syndicats enseignants.

"Nous sommes dans un reniement des engagements présidentiels de campagne d'Emmanuel Macron : il avait promis une hausse de 10% pour tous les enseignants en janvier 2023 et là, on constate que cela devient une augmentation avec un socle de 10% en moyenne... Il y a donc tromperie", estime Sophie Vénétitay, secrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.

Pour Stéphane Crochet du SE-Unsa, "il ne faut pas que le gouvernement ferme la porte à une augmentation qui



soit pluriannuelle".

Rendre le métier "plus attractif (...) passe par une revalorisation", mais aussi par des "marges de manoeuvre (données) aux équipes pédagogiques" sur le terrain, a relevé la Première ministre Élisabeth Borne sur BFMTV lundi. Pour cet épineux chantier voulu par Emmanuel Macron, Pap Ndiaye "lancera la semaine prochaine les concertations", a-t-elle indiqué.

Le projet de budget prévoit aussi une "diminution du nombre d'enseignants et de personnels administratifs de 1.985 équivalents temps-plein (ETP)". "Nous le préciserons (...) mais l'ordre de grandeur, c'est 500 (postes supprimés) pour le privé (...), 1.000 pour le premier degré public et 500 pour le second degré public", a indiqué le ministère.

slb-asm/cel/eb

Afp le 26 sept. 22 à 18 46.

